

# I Futur Employeur

## Comment finaliser mon recrutement ?

- Avant de vous engager avec votre futur apprenti, vous devez vérifier que ce dernier est connu du site de formation.

## Comment savoir si votre candidat est connu du site de formation ?

- Si votre candidat est connu du site de formation, il a reçu une invitation à un entretien, à une séquence d'observation, à un mini stage ou il a reçu un message l'informant que son profil est validé ou non validé (dans ce cas avec des préconisations).

## Quoi faire si votre candidat n'est pas connu du site de formation ?

- Vous pouvez demander ses résultats scolaires, ses appréciations et rencontrer sa famille s'il est mineur.
- Si une personne retient votre attention, proposez-lui une période de stage dans votre entreprise et demandez-lui de s'identifier à partir du site [cfaen85.fr](http://cfaen85.fr).



- Il doit recevoir une réponse du coordonnateur pédagogique du site (projet validé ou non validé, dans ce cas avec des préconisations).

## Quoi faire si votre candidat est connu mais que son profil n'est validé ?

- Nous vous invitons à lui faire faire un stage en entreprise ou à prendre contact avec le coordonnateur du site afin de négocier un parcours de formation adapté (durée, parcours individualisé...) en fonction de la situation.

## Entreprise privée, quoi faire si le profil de votre candidat est validé ?

- [Téléchargez le CERFA Contrat d'Apprentissage](#) et [Téléchargez la Notice](#)

### Vous pouvez aussi utiliser :

- Service en ligne > [Enregistrement en ligne d'un contrat d'apprentissage](#)
- Futur employeur, renseignez votre partie, signez et faites signer votre apprenti et/ou son représentant.
  - Pour savoir si vous réunissez les conditions pour être [Tuteur ou Maître d'Apprentissage cliquez ici](#)
- Retournez le contrat (CERFA) **au site de formation** (attention pas au siège du GRETA-CFA) avec le document renseigné et signé appelé « **Activités possibles dans mon entreprise** ».
  - Le document « **Activités possibles dans mon entreprise** » est téléchargeable sur le site [cfaen85.fr](http://cfaen85.fr) à droite de la présentation de la formation.
  - Le site de formation va transmettre votre projet au siège du GRETA-CFA

- Dans un délai de 2 semaines.
  - Le siège du GRETA-CFA va vous retourner le contrat signé (ou seulement le cachet) avec la partie « centre de formation » renseignée.
  - En même temps vous recevrez une convention de formation à signer et à retourner au siège du GRETA-CFA
  - Déclarez l'arrivée de votre apprenti dans votre entreprise sur le site de l'Urssaf.

<https://www.due.urssaf.fr/declarant/formulaireDuelibre.jsf>

- La place de votre apprenti(e) est réservée, vous aurez 5 jours après le début du contrat pour le déposer auprès de votre OPCO.
- Cette transmission peut se faire par voie dématérialisée.
- L'opérateur de compétence a 20 jours pour statuer sur la prise en charge du contrat. Sans réponse de l'opérateur de compétence dans ce délai, la demande est refusée.
- Le dépôt du contrat d'apprentissage est gratuit.
  - Pour connaître votre OPCO à partir de votre n° Siret <https://www.cfadock.fr>

## **Entreprise publique, quoi faire si le profil de votre candidat est validé ?**

- Contactez le site de formation qui vous fera une offre de formation car l'entreprise participe au coût de la formation. Le financement est différent.
- Dans les 5 jours ouvrables qui suivent le début de l'exécution du contrat d'apprentissage, l'employeur transmet le contrat à la direction départementale en charge de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS ou DDETS-PP, ex-Direccte).
- Cette transmission peut se faire par voie dématérialisée.
- La direction départementale en charge de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS ou DDETS-PP, ex-Direccte) a 20 jours pour statuer sur la prise en charge du contrat. Sans réponse de celle-ci dans ce délai, la demande est acceptée.

## **Que se passe-t-il si la formation est complète ?**

- Nous placerons votre projet en liste d'attente et ne manquerons pas de vous informer si des places se libèrent ou si nous augmentons notre capacité d'accueil.